



CARREFOUR

PROJET BANQUE CARREFOUR
Commission Emploi
13 novembre 2009

Sommaire

- **Présentation des marchés Services Financiers**
 - **Positionnement actuel des entités du Groupe Carrefour sur ces marchés**
 - **Principales caractéristiques du projet Banque Carrefour**
 - **Raisons du projet Banque Carrefour**
 - **Conséquences sociales du projet Banque Carrefour et calendrier prévisionnel**
-

Présentation des marchés Services Financiers

- **Un fort potentiel du marché français pour les Services Financiers, notamment le marché du crédit à la consommation**
 - **Une grande diversité des offres produits actuellement sur le marché avec un fort potentiel de fidélisation des clients**
 - **Une démocratisation des intervenants sur le marché des Services Financiers:**
 - ✓ **émergence d'autres canaux de distribution (centres d'appels, web, etc.)**
 - **Les tendances du marché:**
 - ✓ **Accent sur le développement d'une relation client sur du long terme à travers une diversification des produits proposés**
 - ✓ **Mise en place de synergies de revenus entre les offres des Services Financiers via notamment une offre multi produits**
 - **Ces tendances de marché répondent à la nécessité de maintenir des Services Financiers performants et attractifs et donc de sauvegarder les emplois**
-

Positionnement actuel des entités du Groupe Carrefour sur ces marchés (Hypermarchés et S2P)

➤ Les Hypermarchés Carrefour:

- ✓ les stands financiers interviennent sur le secteur bancaire en qualité d'IOB, pour le compte de S2P: ils réalisent l'ensemble des opérations de mise en relation avec le client (ouverture de carte, crédit revolving, prêt personnel, crédit affecté, etc.)
- ✓ Sur le marché des assurances, les stands financiers sont mandataires de S2P (elle-même courtier en assurance): ils réalisent l'ensemble des opérations (ouverture d'une assurance-vie, ouverture de compte d'épargne, etc.)

➤ S2P:

- ✓ S2P est détenu à 60% par Carrefour SA. Son partenaire minoritaire est BNP Paribas
 - ✓ Le management de S2P fait partie du Groupe Carrefour
 - ✓ S2P exerce une activité de fourniture de crédits à la consommation, de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, de courtage en assurance, de services d'investissement et de monétique
 - ✓ S2P génère un encours de crédit de 2.600 millions d'euros et un encours d'épargne de 1.600 millions d'euros et représente 1,7% de parts du marché sur les crédits à la consommation
 - ✓ S2P gère un portefeuille de 3 millions de clients
 - ✓ Un partenariat avec Carrefour depuis la création de la société en 1981
-

Principales caractéristiques du projet Banque Carrefour

- Répondre aux contraintes du projet de loi sur le crédit à la consommation en apportant aux équipes des stands financiers des Hypermarchés à S2P, qui bénéficie déjà des agréments Banque à part entière et de Courtier en Assurance
 - Evolution et simplification du parcours du client avec des solutions répondant aux exigences du projet de loi sur le crédit à la consommation avec la distribution du crédit depuis une agence bancaire
 - Apporter de la cohérence dans l'organisation des équipes de distribution des produits des Services Financiers
 - ✓ Assurer le management opérationnel par les équipes Métier
 - Créer une force de vente unique en front office avec un élargissement des perspectives de carrière liées à un environnement Banque Carrefour
 - Enrichir l'offre Produits et sa distribution pour concurrencer les intervenants sur le marché
 - ✓ Assurer un meilleur maillage de distribution avec les secteurs de magasins, notamment EPCS et Caisse
 - Professionnaliser les Services Financiers au sein de la structure bancaire de Carrefour
-

Raisons économiques et réglementaires du projet Banque Carrefour

- **Tenir compte de l'évolution de l'environnement législatif et réglementaire**
 - ✓ La transposition **avant juin 2010** de la Directive européenne du 23 avril 2008 relative au crédit à la consommation
 - ✓ Le projet de loi prévoit des contraintes additionnelles pour les entités distribuant du crédit sur le lieu de vente (cas des salariés des stands financiers des Hypermarchés) et notamment:
 - ❖ Remise systématique d'une fiche avant la conclusion du contrat avec l'ensemble des informations relatives au crédit
 - ❖ Renforcement du devoir d'explication du prêteur pour s'assurer de la bonne compréhension, par l'emprunteur, de son engagement
 - ❖ Vérification de la solvabilité de l'emprunteur
 - ❖ Mise en place d'une fiche informative sur les revenus et les charges du client
 - ❖ Mise à disposition des autorités de contrôle d'un registre du personnel formé à la distribution du crédit à la consommation et à la prévention du surendettement
 - ✓ Cette évolution de la réglementation, plus contraignante notamment du fait de ses conséquences opérationnelles, risque de générer une baisse de l'activité de crédit. Le projet proposé, qui est un projet de développement de l'activité, a donc aussi pour vocation de maintenir un niveau d'activité suffisant pour pérenniser l'activité.
 - **S'adapter à l'évolution des marchés des Services Financiers et, en particulier au positionnement de nos concurrents**
 - ✓ Proposer une offre multi-produits
 - ✓ Offrir une offre multi-canaux
-

Conséquences sociales du projet Banque Carrefour

- **Le projet Banque Carrefour ouvre de réelles opportunités aux salariés des Services Financiers en terme de perspectives de carrière**
 - ✓ Possibilité d'évoluer vers une plus grande professionnalisation du métier exercé
 - ✓ Possibilité de rejoindre une structure bancaire reconnue sur le marché
 - ✓ Possibilité de rejoindre une structure riche de projets de développement
 - ✓ Possibilité de rejoindre une structure encourageant le développement, sur le plan collectif et individuel, de l'entreprise
 - ✓ Possibilité de rejoindre une structure appartenant au Groupe Carrefour et un encadrement Métier dédié

 - **La réussite du projet Banque Carrefour dépend de l'adhésion du plus grand nombre de salariés au projet**
 - ✓ Un accompagnement social conséquent à l'occasion du transfert de l'activité de distribution des produits des Services Financiers (avec notamment un budget Formation conséquent)
 - ✓ La pérennité de l'activité et le succès du projet avec le transfert de l'ensemble des salariés dédiés à l'activité de distribution des produits financiers des Hypermarchés en application de l'article L.1224-1 du Code du travail
 - ✓ Le maintien d'un statut collectif négocié dans le cadre d'un environnement Groupe Carrefour
 - ✓ Le bénéfice de dispositifs individuels et collectifs de rémunération motivant (participation, intéressement, RVI, prime d'ancienneté, prêts personnels à des conditions avantageuses...)
-